

## Etape 3 : Se Connecter à l'extranet de la sécurité sociale

Pour envoyer des messages structurés via FTP, vous devez vous connecter à l'**extranet** de la sécurité sociale. L'extranet est une infrastructure réseau commune sur laquelle sont établis tous les contacts avec le monde extérieur, permettant de gérer de manière centralisée la sécurité requise et d'atteindre un niveau de sécurité identique pour toutes les institutions de la sécurité sociale.

Remarque : le FTP n'est pas possible via l'internet car celui-ci n'est pas suffisamment sûr. Un routeur via une connexion internet n'est donc pas possible. Si vous souhaitez passer par une connexion internet pour effectuer vos envois, le SFTP offre une belle alternative.

### Connexion réseau pour les employeurs ONSS

Les expéditeurs peuvent uniquement se connecter par Routeur à l'extranet:

Ø Routeur (connexion fixe)

Une connexion fixe n'est pas **bon marché** et convient uniquement aux expéditeurs qui doivent envoyer des fichiers très régulièrement.

Il existe deux types :

- Belgacom Explore: connexion réseau de Belgacom
- Une ligne louée (leased line): connexion directe du réseau de votre entreprise à l'extranet

### Connexion réseau pour les administrations provinciales et locales

En plus des connexions mentionnées ci-dessus, les administrations provinciales et locales peuvent utiliser une connexion fixe via les réseaux secondaires suivants :

- ✚ Cipal
- ✚ Irisnet : pour les employeurs de la région de Bruxelles-Capitale
- ✚ Publink : pour toutes les communes
- ✚ Schaubroeck
- ✚ Infrac
- ✚ Publiwin